

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### SEANCE DU 07 AVRIL 2025

Date de convocation :  
01.04.2025

Nombre de Membres :  
En Exercice : 12  
Présents : 10  
Pouvoirs : 1  
Excusés ou absents : 1  
Siège vacant non  
comptabilisé : 1

Résultat du vote :  
Voix « pour » : 11  
Voix « contre » : 0  
Absentions : 0

Date d'affichage :  
01.04.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le sept avril, à 18h30 le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni dans la salle du rez de chaussée de l'espace Maurice Genevoix sous la Présidence de Monsieur SALAK, Président en exercice.

**Étaient présents :** Mr MOURBRUN, Mme GROS, Mr KOCH, Mme MARGUERITAT, Mme VAN DE WALLE, Mme CAPPENDÏK, Mme MOREAU, Mr BAUGE et Mme TURE

**Avait donné pouvoir :** Mme PIGEAT représentée par Mme VAN DE WALLE.

**Était absent ou excusé :** Mr DEBROYE.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Mme CAPPENDÏK a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### 2025/16 AFFECTATION DES RESULTATS 2024 – Budget Annexe Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

7.1 Finances Locales

Les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité ;

- ✓ **Affectent les résultats 2024 du budget annexe service d'aide et d'accompagnement à domicile, en fonctionnement selon le tableau des reports comme suit :**

	Montants	2023	2024	2025	2026	2027
Déficit 2019	60 303,89 €	15 000,00 €	20 000,00 €	25 303,89 €		
Excédent 2020	6 696,18 €		6 696,18 €			
Excédent 2021	21 704,81 €			21 704,81 €		
Déficit 2022	12 294,83 €		12 294,83 €			
Déficit 2023	64 162,13 €			32 162,13	32 000,00 €	
Déficit 2024	26 452,53 €		25 598,65 €	35 761,21 €		26 452,53 €

- ✓ **Disent que la proposition d'affectation de résultat ainsi présentée sera soumise au Conseil Départemental conformément à la réglementation comptable et budgétaire des services ESSMS soumis à tarification.**
- ✓ **Disent que cette affectation sera définitive qu'après accord du Conseil Départemental.**

Le Président,



Jean-Louis SALAK

La Secrétaire de séance,



Régine CAPPENDÏK

Publié sur le site internet de la commune

le : 16. 06. 2025

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>